

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 DECEMBRE 2014

COMPTE RENDU

Le 8 décembre 2014, à 10 heures, dans les locaux de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD), 54, rue Ampère, 75017 PARIS, les administrateurs de la Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales (CNRPL) se sont réunis sur convocation électronique en date du 03 novembre 2014.

Il ressort de la feuille de présence que sont présents :

Mme NOULIN (UNACOPL) ;

MM. ROBERT (UCDR), Président - CŒURÉ (UNAAGAR), Président Adjoint - BILLARD, (UNAAGAR) Secrétaire général - CHARDON, Trésorier, VIGNON (SNMCR) - CHALLIOL (FARA) - BOIGEY(UCDR) - BELAT (UNAAGAR) - ROY (ANGER) - BORNET(retraités de l'UNTEC) - DESSANE(retraités de l'UNGE) - CHAMPAGNAC (GNVR) - ROLLAND (FAROE) - FERRANDES (ANNOR) - MORELON (ANGER) - NISSEMBLAT (FFMKR)

Le Président, Guy ROBERT, après rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

- 1) Compte rendu de la réunion du Bureau du 22 septembre 2014 ;
- 2) Compte rendu de l'Assemblée générale de la Confédération Française des Retraités (CFR) ; journée inter régimes sur le vieillissement ; activités de la CFR ;
- 3) Questions fiscales : évolution des Associations Agréés (AA) en Organismes de Gestion Agréés (OGA) et conséquences sur nos régimes de retraite ;
- 4) Vade-mecum du retraité ;
- 5) Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- 6) XXème Congrès de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) à Paris le 5 décembre 2014 ;
- 7) Préparation de la prochaine Assemblée générale de notre Confédération ;
- 8) Renouvellement des CODERPA : présence de la CNRPL dans chaque CODERPA au travers de ses représentants ;
- 9) Questions diverses.

déclare la réunion ouverte.

1) Compte rendu de la réunion du Bureau du 22 septembre 2014 ;

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Compte rendu de l'Assemblée générale de la Confédération Française des Retraités (CFR) ; journée inter régimes sur le vieillissement ; activités de la CFR ;

Christian CŒURÉ, Président-Adjoint, représentant la CNRPL à la CFR, rend compte de ses activités. Un document, déjà joint à la convocation et distribué en séance, est joint en annexe.

3) Questions fiscales : évolution des Associations Agréés (AA) en Organismes de Gestion Agréés (OGA) et conséquences sur nos régimes de retraite ;

Guy ROBERT, Président, informe le Conseil d'administration de la publication d'un rapport du Conseil d'Etat sur les OGA. Ce rapport prône une transformation radicale des AA qui pourraient avoir, si cette recommandation était retenue par le législateur, un rôle exclusif d'auxiliaire de l'administration fiscale. Si tel devait être le cas, l'on pourrait s'attendre à une diminution drastique des adhérents à ces AA qui préféreraient abandonner leur statut fiscal de TNS-BNC au profit d'un exercice en société, obérant gravement l'équilibre de nos régimes de retraite car, ce faisant, ils n'y seraient plus assujettis.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, s'élève contre cette orientation.

4) Vade-mecum du retraité ;

Un certain nombre d'administrateurs ayant constaté la carence, le mot n'est pas trop fort, de la CNAV PL et de ses Caisses autonomes au regard de l'information due à leurs ressortissants, à l'inverse des régimes obligatoires et complémentaires des salariés, voire du RSI pour les artisans et commerçants retraités, souhaite que la CNRPL puisse éditer un guide pratique à l'usage des retraités des professions libérales (dans tel ou tel cas, dans telle ou telle situation, à qui, où doit – on s'adresser ? etc.).

Sa rédaction serait grandement facilitée par le contenu du « Livre blanc de la CNRPL » document exhaustif, s'il en est.

Un Comité de rédaction devra donc se réunir. Les administrateurs qui souhaitent collaborer à cette action devront se faire connaître auprès du Président.

Un nouveau numéro de « La Lettre de la CNRPL » vient de paraître. Il est impératif de créer un Comité de rédaction. De même que pour le document précédent, les volontaires devront se faire connaître auprès du président, seul à l'origine de ce dernier numéro.

5) Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Les administrateurs sont invités à prendre connaissance, à lire et à analyser ce texte car, comme tout texte législatif, il doit faire l'objet de nombreux décrets d'application à venir.

6) XXème Congrès de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) à Paris le 5 décembre 2014 ;

Guy ROBERT, Président, a participé à cette manifestation importante et réussie qui renoue avec les traditionnels congrès de l'UNAPL qui semblaient avoir été délaissés, il faut le dire, depuis une dizaine d'années. De plus, l'actualité politique et législative avec le projet de loi sur l'activité et la croissance, dit projet de loi « MACRON » du nom du ministre de l'économie et des finances qui le porte, rendait encore plus importante cette manifestation.

C'est dire si cet évènement était attendu

Devant un parterre comble (plus de 500 participants) au Palais BONGNIART, ancienne bourse des valeurs de Paris, le ministre de l'économie et des finances est intervenu pour défendre son projet de texte après avoir été courtoisement mais fermement accueilli par Michel CHASSANG, Président de l'UNAPL.

Devant les graves conséquences du contenu de ce projet de loi, entamant notablement l'exercice traditionnel des professions libérales au nom d'une prétendue déréglementation et d'une non moins prétendue, elle aussi, libre – concurrence qui « rendrait » du pouvoir d'achat à nos concitoyens, l'UNAPL a décidé de manifester nationalement sur la place publique à Paris, le 22 janvier 2015, jour de la présentation de ce texte aux députés.

Bien évidemment, la CNRPL apporte son soutien total à cette manifestation et incitera ses organisations membres à y participer par leurs propres adhérents. Une importante participation s'impose d'autant plus que ce ne fut pas le cas, ce 5 décembre 2014.

7) Préparation de la prochaine Assemblée générale de notre Confédération ;

Elle aura lieu le mardi 17 mars 2015. Il faudra faire en sorte d'inviter un membre du cabinet de notre ministre de tutelle (Madame ROSSIGNOL) et de s'assurer de sa présence effective.

Le projet d'un « symposium » conjoint est envisagé.

Les professions non représentées au sein de la CNRPL (masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs, avocats, vétérinaires) ont été relancées, sans succès pour le moment, malgré les interventions du président dans les instances de l'UNAPL.

Le principe d'inviter leurs présidents actifs à notre Assemblée générale est retenu.

8) Renouveau des CODERPA : présence de la CNRPL dans chaque CODERPA au travers de ses représentants ;

Bien qu'il semble inutile d'exposer à nouveau l'impérieuse nécessité de notre présence dans chaque CODERPA (Comité départemental des retraités et des personnes âgées) de France, il est impératif que cette présence devienne une réalité.

C'est pourquoi il est décidé d'écrire individuellement à chaque président de Conseil général pour lui demander la composition du CODERPA qui ressort de son autorité afin de s'assurer de la présence, es-qualités, de la CNRPL.

Concomitamment, il faudra poursuivre la recherche active de volontaires dans chaque département. Pour ce faire, il faudrait dans chaque organisation membre de la CNRPL un correspondant « CODERPA ».

Le but ultime de cette action est que chaque représentant puisse se sentir mandaté par l'instauration d'une réelle liaison CNRPL – CODERPA de façon à ce que la CNRPL puisse de facto devenir la « section « retraites » » de l'UNAPL.

9) Questions diverses.

Un exemplaire de l'arrêté du 27 octobre 2014 fixant le modèle de statut de la caisse de base des professions libérales de France métropolitaine du régime social des indépendants, dont l'importance est réelle, est distribué aux administrateurs grâce aux bons soins de la Présidente de l'Union Nationale des Conjointes Collaborateurs des Professionnels Libéraux (UNACOPL).

A cet égard, la CNRPL demandera, une nouvelle fois, qu'un de ses représentants puisse être désigné parmi les représentants devant être désignés au Conseil d'administration de la CNAV PL par l'UNAPL.

Au cas où cette requête ne pourrait pas être satisfaite, il y aura lieu d'inviter systématiquement dans nos instances l'une des personnes ainsi désignées par l'UNAPL.

Le Président de l'UNAGAR, Georges BELAT, insiste sur l'absolue nécessité d'obtenir, des Sections de retraite complémentaire des professions libérales, la présence officielle d'un

représentant de la CNRPL. Après débat, il est décidé que cette action ressort de chacune de nos organisations membres plutôt que de la CNRPL.

Enfin, les demandes de rencontre avec le Président de la CNAV PL n'ayant pas abouti malgré des relances régulières, il est acté qu'une délégation de la CNRPL sera reçue par le Président (celui de la CARCDSF) qui assure l'intérim (le mandat de l'actuel président étant venu à échéance, un nouveau président n'entrera en fonction qu'une fois la réforme entrée en vigueur, d'où une période d'intérim comme la tutelle en a-t-elle décidé) courant janvier 2015.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour de la réunion et personne ne demandant plus la parole, le président a clos la réunion à 12 heures 30 et de tout ce que dessus, il a été rédigé le présent compte rendu dont l'adoption fera partie de l'ordre du jour de la prochaine réunion.